

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021 A 20H00

**LIEU** : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

**PRESENTS** : Mr David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1<sup>er</sup> adjoint), Mme Lucie Deschamps (3<sup>ème</sup> Adjoint), Mr André Dérory (conseiller délégué), Mr Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), Mr Stéphane Guerreau (conseiller municipal), Mr Pierre Henri Decombe (conseiller municipal), Mme Monique Rondel (conseillère municipale). Mr Patrick Charles (conseiller municipal)

**EXCUSE(S)** : M Guillaume Chavaren (2<sup>ème</sup> adjoint) donne pouvoir à Mme Audrey BESSAY

**ABSENT(S)** :

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

### 1) MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ - REGLEMENT

M Le maire donne la parole à Audrey qui fait lecture du règlement du «marché producteurs ». Une demande sera faite en préfecture.

**DECISION** : Le conseil est favorable à l'unanimité

### 2) PRET RELAIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du besoin de faire un prêt relais de 200.000 € sur un court terme (24 mois), pour pouvoir régler les factures du terrain de jeu dans l'attente du versement des subventions.

**DECISION** : *Le conseil municipal est favorable en faveur du Crédit Agricole*

### 3) APPROBATION RAPPORT ACTIVITE LFA 2020

Service commun des secrétaires de mairie : 27 communes adhérentes

Des échanges sur le devenir des déchets ménagers.

**DECISION** : *Le conseil municipal approuve le rapport d'activité de Loire Forez*

### 4) TERRAIN DE JEU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'on ne peut pas régler des factures supérieures à 25000 € sans avoir établi un contrat de prestations de services.

Monsieur le Maire présente

- un avenant pour le lot 1 terrassement réseau de 2678.70 € HT pour des prestations complémentaires réalisées sur le réseau d'eau et assainissement.

- Un avenant pour le lot 8 Plomberie sanitaire de 612 € HT suite à un rajout de boutons poussoirs sur les lavabos.
- Un avenant pour le lot 6 menuiserie intérieure de 462 € HT pour des travaux complémentaires.

Monsieur le maire présente le devis d'EUROVIA pour la réfection du goudron du parking et terrain de jeu. Le devis s'élève à 11469.84 € HT

Eclairage public : il apparaît un dysfonctionnement au niveau du parking du marché, les trois réverbères sont défectueux, est-ce qu'ils ont leur utilité à cet endroit la route éclaire-t-elle largement ?

**DECISION** : Le conseil municipal réfléchit à une solution 8 élus favorable pour garder un seul éclairage et 3 pour conserver les trois.

Les travaux restants : peinture, porte à poser, le poulailler. Pour l'abri voyageur il sera posé début de l'été.

#### 5) DEROGATION TEMPS SCOLAIRE 4 JOURS.

La loi actuelle est d'aller à l'école 4 jours ½. La commune doit décider ou non de reconduire la dérogation de temps scolaire sur 4 jours pour une durée de 3 ans. Après consultation les enseignants et les parents d'élèves souhaitent garder ce rythme de 4 jours.

**DECISION** : Le conseil municipal approuve la dérogation de temps scolaire

#### 6) SUBVENTION NOUVELLE ASSOCIATION

« Saint Martin et Patrimoine » c'est le nom de la nouvelle association qui se compose de 11 membres.

Monsieur le Maire propose 100 € pour aider à l'instruction de la nouvelle association, et déclare qu'en fin d'année toutes les subventions soient repensées pour chaque association.

**DECISION** : Le conseil municipal est d'accord avec cette subvention.

#### 7) ACHAT SOUFFLEUR

Cet achat devient indispensable pour notre agent technique, gain de temps et de fatigue

**DECISION** : Le conseil municipal accepte à l'unanimité pour 600 € HT à Saisons Vertes à Montrbrison

#### 8) FEU ARTIFICE

La commune a un acompte de 400 € auprès de la société L'ETOILE. Monsieur le Maire propose pour 2021 une dépense de 2000 € (incluant l'acompte de 400 €) ou bien un feu d'artifice à 2400 €.



7 élus sont pour 2000 € et 4 élus sont pour 2400€.

**DECISION :** *Le conseil municipal valide la proposition à 2000 €*

### 9) POINT PROJET REVITALISATION CENTRE BOURG

Loire Forez offre une enveloppe de 7500 € de subvention pour chaque commune (dont 2500 € à la charge de la commune) pour 2022.

Deux communes sont déjà dans l'étude : Chalmazel-Jensagnière et St Bonnet le Courreau

### 10) CHOIX REFECTION CHEMIN RURAUX

Déjà acté 30000 € pour les chemins

-col de la pelletiere 8460€

-vaux : 3640 €

-Chiche 5400 € (en montant sur le chemin des seigneurs)

Total 17500 €

Lorsque les subventions seront accordées nous pourrons acter cette réfection.

### 11) RAPPORT RADAR PEDAGOGIQUE

Vu les circonstances sanitaires actuelles, les chiffres ne sont sans doute pas ce qu'ils devraient être.

Axe Sail→Chalmazel 6532 véhicules par semaine

Axe St Just →Chalmazel 764 véhicules par semaine

Véhicules respectant la vitesse : 2831

Véhicules à plus de 50 km/h : 3701

Véhicules à plus de 80 km/h : 1376

Véhicules à plus de 90 km/h 60

Véhicules à plus de 100 km/h : 5

Un travail reste à réfléchir pour faire baisser la vitesse.

### 12) MODIFICATION DEVIS DU POILU

Pour la somme de 2500 € HT le poilu devrait reprendre belle allure, il reste à la charge de la commune la location de la nacelle

### 13) CONVENTION FACTURATION DE L'EAU POTABLE

Une convention n'est plus nécessaire d'être établie entre Loire Forez et la commune. Le remboursement sera effectué en fin d'année sur la participation de la commune au service commun du secrétariat de mairie.

Chez Jacques les travaux sont finis. Le service rivière emménagé dans les locaux avec 20 personnes qui vont travailler sur ce site.

#### **14) INSTALLATION D'UN PANNEAU AU LOTISSEMENT PROTECTION ENFANTS**

Ce panneau de 103.49 € sera pris sur l'enveloppe voirie.

**DECISION** : *Le conseil municipal valide ce panneau à 6 voix pour et 5 contre*

#### **15) QUESTIONS DIVERSES :**

##### **15.1 LOYER JACQUES ET CIE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la liquidation de la société Jacques et Cie a eu lieu en janvier 2017 et que la commune a continué à émettre, à tort, des titres de recettes pour les loyers de février à septembre 2017 soit un montant total de 33949.92€

Suite à la demande du trésorier, monsieur le Maire demande au conseil municipal d'annuler ces titres.

**DECISION** : *Le conseil municipal approuve l'annulation des titres*

##### **15.2 TRESORERIE DE BOEN.**

Elle ferme définitivement en septembre 2021. Le conseil municipal déplore cette annonce pour un service public qui disparaît. Un courrier sera envoyé à la Trésorerie.

##### **15.3 CCAS.**

Le repas des aînés aura lieu le 26 septembre 2021, les élus qui le souhaitent participent aux repas en le finançant. Le CCAS a reconduit ses subventions à l'aide alimentaire et pour le portage des repas. Et cette année a décidé de participer aux achats de fournitures scolaires pour aider les jeunes de la commune :

- primaire→ collège : une calculatrice
- collège→lycée : 40 € en bon d'achat
- lycée→études supérieures : 50 € en bon d'achat

##### **15.4 CEREMONIE 8 MAI**

Seulement 10 personnes devant le monument aux morts. La cérémonie aura lieu le 9 mai.

##### **15.5 FEUX**

Les feux sont interdits sur toute la commune sauf par arrêté municipal.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

**Le secrétaire de Séance**

**Le Maire**

